

décision en cette matière irait au-delà, encore une fois, de ma compétence ou de mes prérogatives. Le député comprendra sans doute que si nous constatons qu'une demande relative au canal 5 est impossible du point de vue technique, que ce canal ne donnerait pas des résultats satisfaisants ou encore nuirait à un autre, la demande ne pourrait être soumise.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Qui entendez-vous lorsque vous dites « nous » ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je parle du ministère des Transports.

**L'hon. M. Churchill:** C'est le « nous » royal, n'est-ce pas ?

**M. Smith:** Le canal 6 n'est pas celui d'une station américaine.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis un simple ministre de la Couronne.

**M. Smith:** Comme vous le savez, le canal 6 est un poste-émetteur de Radio-Canada. Les habitants du comté de Simcoe ne sont pas anti-américains; notre préoccupation est de conserver les programmes de Radio-Canada.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je comprends parfaitement le député. A sa place, j'éprouverais exactement les mêmes sentiments. S'il y avait la moindre possibilité que le service à Barrie et dans le comté de Simcoe ne soit pas de bonne qualité, je me battrais comme un tigre pour empêcher l'autorisation du changement. Je ne vois pas pourquoi une personne sensée n'agirait pas ainsi, en particulier un représentant de la région. J'imagine que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ne permettra jamais le déplacement de ce canal s'il croit que le service, à Barrie, en serait diminué ou de qualité inférieure. Si j'étais membre du Bureau, je n'autoriserais pas le changement dans ces circonstances.

**L'hon. M. Monteith:** Le ministre a-t-il dit que si les propriétaires du canal 3 faisaient une demande...

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous voulez dire les titulaires du permis ?

**L'hon. M. Monteith:** Oui. Si les détenteurs de permis pour l'exploitation du canal 3 demandaient un transfert à Toronto ou ailleurs, le canal 3 serait-il automatiquement offert aux autres intéressés ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non. J'ai dit que le Bureau des gouverneurs pourrait déclarer: Nous ne vous permettons pas d'aller ailleurs. Nous vous avons donné un permis pour Barrie. Nous ne vous en donnerons pas un pour Toronto.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Personne d'autre ne pourrait en profiter.

**L'hon. M. Pickersgill:** Non.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La voilà la clause ambiguë.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vous demande pardon.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est le tigre dans le moteur.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le Bureau des gouverneurs n'aurait qu'à refuser, s'ils estiment qu'il ne serait pas juste ni dans l'intérêt national de permettre le transfert. Il pourrait aussi préciser qu'à son avis, ce serait une bonne idée d'avoir le canal 3 à Toronto, mais que personne n'a de droits acquis à son égard.

Le Bureau des gouverneurs pourrait aussi dire qu'il autorise le transfert sous réserve d'un concours. Dans ce cas, les requérants pourraient retirer leur demande ou faire face à la concurrence.

**L'hon. M. Churchill:** Le canal 5 est-il maintenant en service? Comment se fait-il qu'il soit mis à la disposition de Toronto ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne crois pas qu'on puisse affirmer, comme le député de Simcoe-Nord le fait, qu'il est disponible, mais quelqu'un a formulé une demande pour l'utiliser dans le comté de Simcoe.

**M. Rynard:** Qui ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Par les mêmes personnes. Ces renseignements ont tous été consignés au compte rendu l'autre jour. Cette demande sera examinée en même temps que celle concernant le canal 3. Les deux demandes sont interdépendantes, les requérants ayant déclaré qu'ils ne veulent pas obtenir satisfaction pour déplacer le canal 3, si l'autre demande n'est pas jugée satisfaisante du point de vue technique. On n'a pas examiné la demande en question et je ne puis donc dire que le canal est disponible. Avant de présenter leur demande, les requérants ont dû obtenir des renseignements d'ordre technique indiquant l'éventuelle disponibilité du canal, sinon ils ne gaspilleraient pas leur argent à présenter une demande.

**M. Aiken:** Puis-je poser au ministre une question ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Assurément.

**M. Aiken:** Se peut-il que les mêmes requérants obtiennent les deux canaux 3 et 5 ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, c'est possible, mais dire que ce serait souhaitable, c'est une autre affaire.